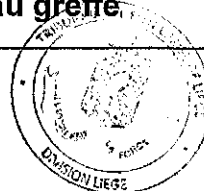


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



24003400



23 DEC. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **859 655 570**

Nom

(en entier) : **TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM**

(en abrégé) : **TEPGBE**

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège**

Objet de l'acte : nomination et démission d'administrateurs

Extrait conforme au Procès Verbal du Conseil d'administration du premier octobre 2023 :

"1. Démission, nomination et renouvellement de mandats

Le conseil d'administration de nommer l'administrateur José Ignacio SANZ SAIZ en qualité d'administrateur délégué ainsi que Monsieur Frédéric Contie, directeur opérationnel au sein de la Société, en qualité de délégué à la gestion journalière, avec effet au premier septembre 2023 :

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée par la simple signature des personnes précitées. Agissant dans ce cadre, l'administrateur délégué ou le délégué à la gestion journalière n'auront à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable (...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures".

Juan Arturo Diaz Cordova

mandataire spécial.

Extrait conforme au Procès Verbal de l'assemblée générale des actionnaires du trente octobre 2023 :

"Première résolution : "démission et nomination d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaud VUILLEFROY DE SILLY, prenant effet le premier octobre 2023. L'assemblée le remercie pour les services rendus à la société.

La Société lui accordera une décharge pleine et entière pour l'exercice en cours, lors de l'assemblée générale qui devra valider les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2023, excepté faute grave et/ou intentionnelle dans le cadre de l'exercice de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide ensuite de nommer en qualité d'administrateur, prenant effet à partir du premier octobre 2023, Monsieur Bruno Leconte, né à AUCHEL, France, le 05 mai 1965

Son mandat est non-rémunéré et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029.

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner mandat à Monsieur Rodrigue de Crombrugghe de Picquendaele et/ou Monsieur Juan Arturo Diaz Cordova, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision, en ce compris l'établissement et la signature de tous extraits et copies conforme du présent procès-verbal".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).